



COMMUNIQUÉ 7 juillet 2014

Projet de golf 6 trous au cœur des marais salants à l'Épine

Le conseil d'administration de 12/12, lors de sa réunion du 4 juillet 2014 a fixé la position suivante :
« concernant la qualité de l'eau nécessaire aux sauniers, aucun arrangement n'est possible, aucune négociation ou concertation ne sont envisageables »

Nous rappelons que les points forts de notre position sont les suivants :

- problème de la pollution des marais salants autour du projet, avec rejet dans un étier,
- emplacement au milieu d'une zone agricole (la Commission départementale de consommation des espaces agricoles n'a pas été saisie),
- secteur en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager,
- parcellisation d'un projet inclus dans un paysage de zones humides,
- en zone NATURA 2000 et Zone Spéciale de Conservation,
- terrain d'assiette compris dans un secteur exposé au risque de submersion marine.

12/12 a toujours été vigilante pour la préservation des zones humides sur l'île et pour la défense d'un environnement de qualité nécessaire au maintien des activités primaires liées à l'histoire et au patrimoine.